

Règlement du concours « Gourmandises » 2014

Article 1

« Un peu de ci, un peu de ça... », pris en la personne de sa gérante en exercice Madame HENIN Cécile, organise un concours gratuit sans obligation d'achat du 25 janvier 2014 au 20 février 2014.

Article 2

Ce concours est ouvert à toute personne physique désirant s'inscrire.

Article 3

Pour participer, chaque personne doit réaliser une création en 2 dimensions ou en 3 dimensions sur le thème «gourmandises» .

Pour s'inscrire, il suffit de renvoyer le bulletin d'inscription joint par mail, disponible sur le blog Internet de « Un peu de ci, un peu de ça... » à l'adresse www.unpeudeciunpeudeca.com et de le renvoyer par courrier postal ou de le déposer avec la création avant le 20 février 2014, 19H00 à :

Un peu de ci, un peu de ça

10, rue St Sauveur

50400 Granville

ou par mail : unpeudeci.unpeudeca@orange.fr

Article 4

Sont mis en jeu :

Dans la catégorie : moins de 15 ans :

- 1^{er} prix : un assortiment de tissu d'une valeur de 80€, un livre Tilda
- 2nd et 3^{ème} prix : un assortiment de tissu d'une valeur de 40€, un livre Tilda
- du 4^{ème} au 6^{ème} prix : un livre Tilda

Dans la catégorie : plus de 15 ans

- 1^{er} prix : un assortiment de tissu d'une valeur de 80€, un livre Tilda
- 2nd et 3^{ème} prix : un assortiment de tissu d'une valeur de 40€, un livre Tilda
- du 4^{ème} au 6^{ème} prix : un livre Tilda

Article 5

La participation à cette opération est limitée à une production par personne pour l'ensemble de la période du concours.

Article 6

Les créations gagnantes seront désignées par vote durant la période du 20 février au 10 mars 2014.

Article 7

La désignation des lots est donnée à titre purement indicatif et ne saurait engager définitivement la société organisatrice qui s'efforcera de mettre les lots à disposition des gagnants.

Ces lots sont incessibles et intransmissibles. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni modifications, ni faire l'objet d'aucun échange ou remise de leur contre-valeur totale ou partielle en numéraire.

Les gagnants seront avertis par les soins de « Un peu de ci, un peu de ça... », par courrier simple expédié à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation à partir du 10 mars 2014 ou par email.

La liste des gagnants sera disponible sur le site de « un peu de ci, un peu de ça... » à l'adresse www.unpeudeciunpeudeca.com

Les récompenses seront remises le 11 mars 2014 à partir de 10h30

Article 8

Les éventuelles contestations formulées après le 11 mars 2014 à 10h ne seront pas examinées. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application ou non prévue par le règlement sera tranchée souverainement par la société organisatrice. Sa décision sera sans appel.

Article 9

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler la présente opération si les circonstances l'exigent. De ce fait, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Le simple fait de participer à cette opération emporte acceptation pleine, entière et définitive des dispositions figurant dans le présent règlement.

Le présent règlement est disponible sur le site de «un peu de ci, un peu de ça...» à l'adresse www.unpeudeciunpeudeca.com et auprès de la société organisatrice sur simple demande écrite. Il ne sera accédé à cette demande que dans la limite d'une demande par classe (même nom, même adresse) pour la période de participation.

Chaque participant concède sans aucune contrepartie financière ou autre à la société organisatrice, le droit d'utiliser ses nom, adresse et photographies à toutes fins promotionnelles ou rédactionnelles.